

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2255

2 décembre 2006

SOMMAIRE

Afford Holdings S.A., Luxembourg	108207	LBPOL City, S.à r.l., Senningerberg	108195
Aménagement, Rénovation, Electricité S.A., Heiderscheid	108224	Lexa, S.à r.l., Luxembourg	108208
Amidem, S.à r.l., Luxembourg	108211	LSF5 Giga Holdings, S.à r.l., Luxembourg	108233
Angel Finance I, S.à r.l., Senningerberg	108206	Matala S.A., Luxembourg	108232
Atemi Luxco, S.à r.l., Senningerberg	108205	Montparin A.G., Luxembourg	108207
Avenue de Wolvendael 61 Holding S.A., Luxembourg	108224	New Co S.A., Luxembourg	108234
BT Longmont (Luxembourg) II, S.à r.l., Luxembourg	108215	New Star Global Property Management (Luxembourg Three), S.à r.l., Luxembourg	108234
C.M. International S.A., Luxembourg	108204	New Star Global Property Management (Luxembourg Two), S.à r.l., Luxembourg	108240
Calpeco Industrial Holdings S.A., Luxembourg ..	108223	NHS Investments S.A., Luxembourg	108211
De Longhi Holding S.A., Luxembourg	108232	Omnitech S.A., Luxembourg	108195
Delta Africa Holding S.A., Luxembourg	108223	Omnitech S.A., Luxembourg	108206
Demeure de Charme, S.à r.l., Luxembourg	108210	Omnitech S.A., Luxembourg	108208
Dewit, S.à r.l., Bascharage	108214	Oyster International Properties, S.à r.l., Luxembourg	108215
Dexia Immo Lux, Sicav, Luxembourg	108224	Parker Hannifin Global Capital Management, S.à r.l., Luxembourg	108211
Diacare S.A., Luxembourg	108215	Parker Hannifin Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	108212
Edifac S.A., Luxembourg	108196	Preafin II, S.à r.l., Luxembourg	108212
Europarc Kerpen A1 S.A., Luxembourg	108216	Prentice S.A., Luxembourg	108213
Europarc Kerpen A2 S.A., Luxembourg	108225	Prenzlau, S.à r.l., Luxembourg	108235
Fidocom S.A., Luxembourg	108203	Robur International, Sicav, Luxembourg	108205
Finaurum S.A., Luxembourg	108234	S Group It Solutions S.A., Luxembourg	108207
Galluspark (Bridge), S.à r.l., Luxembourg	108194	SEDEV, Société Européenne pour le Développement Holding S.A., Luxembourg	108210
Gedina Capital Investments S.A., Luxembourg ..	108233	Senningerberg Land, S.à r.l., Luxembourg	108203
Genzyme Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	108195	Suluxan Holding S.A., Luxembourg	108213
Geogare 1, S.à r.l., Mamer	108194	Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A., Luxembourg	108209
Grissin S.A., Luxembourg	108232	Verenegung fir biologesche Landbau Lëtzebuerg, A.s.b.l.	108205
Hanworth Investments, S.à r.l., Luxembourg	108196	Westfin Int. S.A., Luxembourg	108204
Harrison Invest Company S.A.H., Luxembourg ..	108214	Zambia Copper Investments (Luxembourg) Ltd S.A.H., Luxembourg	108210
Hines Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	108214	Zoliborz Finance (Lux), S.à r.l., Senningerberg ..	108208
Immoprestige S.A., Luxembourg	108209		
Ippocrate Luxembourg, S.à r.l., Senningerberg ..	108204		
Kereon Holding S.A., Luxembourg	108224		
Lagonda Investments S.A., Luxembourg	108206		
Lagonda Investments S.A., Luxembourg	108212		
Larfeld Holding S.A., Luxembourg	108233		
LBPOL (Lux), S.à r.l., Senningerberg	108194		

GEOGARE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 77.555.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 2 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 87 du 6 février 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1532 du 24 octobre 2002, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 991 du 6 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour GEOGARE 1

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(112365.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

LBPOL (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 105.801.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 septembre 2006 que:

- M. Jérôme Truzzolino, né le 10 février 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à Willa Way, Massapequa, New York 11758 (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 septembre 2006;

- M. Robert Shaw, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 septembre 2006.

Depuis le 6 septembre 2006, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8^e étage, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- M. Robert Shaw, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique).

Gérants de Catégorie B:

- M. John McCarthy, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 120 Regents Park Road, NW1 8XL Londres (Royaume-Uni);

- M. Benoît Jean J. Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113649.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

GALLUSPARK (BRIDGE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 119.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 octobre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(113750.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

LBPOL CITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 112.903.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 septembre 2006 que:

- M. Jérôme Truzzolino, né le 10 février 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à Willa Way, Massapequa, New York 11758 (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 septembre 2006;

- M. Robert Shaw, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 septembre 2006.

Depuis le 6 septembre 2006, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8^e étage, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- M. Robert Shaw, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique).

Gérants de Catégorie B:

- M. John McCarthy, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 120 Regents Park Road, NW1 8XL Londres (Royaume-Uni);

- M. Benoît Jean J. Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113650.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

GENZYME LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 97.613.

—
Extraits des décisions de l'associée unique datées du 18 septembre 2006

Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edinburgh (Royaume-Uni), résidant au 57A, rue J. Grun, L-5619 Mondorf-les-Bains, Luxembourg, a été nommé le 1^{er} septembre 2006 aux fonctions de gérant B, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Carl Speecke, démissionnaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour GENZYME LUXEMBOURG, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

A. Lyon / R. Rozanski

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113787.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

OMNITECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 80.903.

J'ai le regret de vous informer que je renonce, par la présente, à mes fonctions d'administrateur dans votre société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

G. Feite.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113992.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

108196

EDIFAC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.257.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 octobre 2006

L'assemblée générale nomme Madame Brigitte Berchem, née le 10 février 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg à la fonction d'administrateur avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature. Son mandat d'administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le numéro A - N° 152 du 31 août 2006, l'assemblée générale désigne comme représentant permanent pour une durée indéterminée:

Madame Brigitte Berchem, née le 10 février 1960 à Luxembourg demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Madame Brigitte Berchem exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

Extrait sincère et conforme

EDIFAC S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113653.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

HANWORTH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 120.620.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh day of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED, with registered office in 206, Main Street, Gibraltar,
here represented by Mr Laurent Kind, private employee, with professional address at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy given in Gibraltar, on October 10, 2006,

himself here represented by Mrs Yseult Laufer, private employee, with professional address at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a power of substitution given in Luxembourg, on October 11, 2006.

Said proxy with substitution, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name HANWORTH INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company in particular includes the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- represented by 500 shares in registered form with a par value of EUR 25.- each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer, disposition and creation of encumbrances of shares or any right attached thereto to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company and to clause 6.4. below.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may not request the Company to redeem all or part of his shares before December 31, 2006, except for good cause. After this date, any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may be mandatorily redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any one manager of the Company or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED, as aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred (2,200.-) euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Alain Heinz, Company Director, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED, ayant son siège social au 206, Main Street, Gibraltar, ici représentée par Monsieur Laurent Kind, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration donnée à Gibraltar, le 10 octobre 2006,

lui-même ici représenté par Madame Yseult Laufer, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Laquelle procuration avec substitution restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination HANWORTH INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Un associé ne peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales avant le 31 décembre 2006, sauf en cas de motif sérieux. Après cette date, toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou parties des parts sociales d'un associé peuvent être obligatoirement rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Alain Heinz, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Laufer, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, vol. 155S, fol. 78, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(115381.3/230/439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

FIDOCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 99.845.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2006

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur Madame Valérie Brignon, ayant l'adresse au siège de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveau administrateur:

Madame Liette Kies, employée privée, demeurant à L-6183 Gonderange, 8, rue d'Ernster.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le mandat des administrateurs se terminera à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour extrait conforme

L. Kies / P. Pianon

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113658.4//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

SENNINGERBERG LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 118.064.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 28 septembre 2006

Le conseil de gérance a décidé de nommer Monsieur Lars Nilsson, né le 5 octobre 1945 à Ystad (Suède), demeurant Drottningattan, 230 à S-25019 Helsingborg (Suède), en qualité de Président du Conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113767.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

108204

IPPOCRATE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.575,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 108.959.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 septembre 2006 que:

- M. Jérôme Truzzolino, né le 10 février 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à Willa Way, Massapequa, New York 11758 (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 septembre 2006;

- M. Robert Shaw, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 septembre 2006.

Depuis le 6 septembre 2006, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8^e étage, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- M. Robert Shaw, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique).

Gérants de Catégorie B:

- M. John McCarthy, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 120 Regents Park Road, NW1 8XL Londres (Royaume-Uni);

- M. Benoît Jean J. Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113655.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

C.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.453.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 septembre 2006

- Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Reiland, démissionnaire, avec effet au 15 septembre 2006. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

CM. INTERNATIONAL S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113660.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

WESTFIN INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.911.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(116630.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

ATEMI LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 112.301.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 septembre 2006 que:

- M. Jérôme Truzzolino, né le 10 février 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à Willa Way, Massapequa, New York 11758 (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 septembre 2006;

- M. Robert Shaw, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 septembre 2006.

Depuis le 6 septembre 2006, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8^e étage, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- M. Robert Shaw, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique).

Gérants de Catégorie B:

- Mme Sophie Van Oosterom, née le 20 juin 1972 à Haarlemmermeer (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, 29^e étage, E14 5LE Londres (Royaume-Uni);

- M. Benoît Jean J. Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113657.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

VERENEGUNG FIR BIOLOGESCHE LANDBAU LETZEBUERG, Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 13, parc d'activité Syrdall.

R. C. Luxembourg F 4.201.

Die Statutenänderung

Art. 1. Name, Sitz, Eintragung

2. Sitz des Vereins

wurde in der Generalversammlung vom 3. April 2001 angenommen.

Die neue Fassung lautet:

1.2. Sitz des Vereins

13, parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach

Munsbach, den 23. Oktober 2006.

R. Aendekerck.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05807. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113927.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

ROBUR INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 31.868.

Il est porté à la connaissance que:

Madame Christina Coustry a démissionné de la Société en tant qu'administrateur avec effet au 26 septembre 2006.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113948.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

108206

ANGEL FINANCE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 111.984.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 septembre 2006 que:

- M. Jérôme Truzzolino, né le 10 février 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à Willa Way, Massapequa, New York 11758 (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 septembre 2006;

- M. Robert Shaw, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 septembre 2006.

Depuis le 6 septembre 2006, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8^e étage, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- M. Robert Shaw, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique).

Gérants de Catégorie B:

- M. John McCarthy, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 120 Regents Park Road, NW1 8XL Londres (Royaume-Uni);

- M. Benoît Jean J. Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113661.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

LAGONDA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.076.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 28 septembre 2006

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg a été reconduite dans sa fonction d'Administrateur-Délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2011. L'Administrateur-Délégué a tout pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour LAGONDA INVESTMENTS S.A.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113687.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

OMNITECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 80.903.

J'ai le regret de vous informer que je renonce, par la présente, à mes fonctions d'administrateur dans votre société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

M. Feite.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113993.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

AFFORD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.965.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 novembre 2005

- Les démissions de Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur François Mesenburg, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont acceptées.

- La société FINDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société FIDIS, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Certifié sincère et conforme

AFFORD HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113663.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

MONTPARIN A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1331 Luxemburg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 111.803.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, welche am 2. Oktober 2006 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

Das ausscheidende Verwaltungsratsmitglied Raphaël Forler, mit Geschäftsadresse in 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, wird durch Frau Céline Monacelli, mit Geschäftsadresse in 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 ersetzt.

Luxemburg, den 2. Oktober 2006.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113719.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

S GROUP IT SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.352.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2006

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs Monsieur Xavier Wieseler et la société SOLUTIONS GROUP PARTICIPATION S.A., ayant l'adresse au siège de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs, Madame Liette Kies, employée privée, demeurant à L-6183 Gonderange, 8, rue d'Ernster et Monsieur Laurent Schweitzer, étudiant, demeurant à L-6183 Gonderange, 8, rue d'Ernster.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature seule de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le mandat des administrateurs se terminera à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour extrait conforme

L. Kies / P. Pianon

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(113665.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

ZOLIBORZ FINANCE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 119.666.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 septembre 2006 que:

- M. Jérôme Truzzolino, né le 10 février 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à Willa Way, Massapequa, New York 11758 (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 septembre 2006;

- M. Robert Shaw, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 septembre 2006.

Depuis le 6 septembre 2006, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8^e étage, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- M. Robert Shaw, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique).

Gérants de Catégorie B:

- M. John McCarthy, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 120 Regents Park Road, NW1 8XL Londres (Royaume-Uni);

- M. Benoît Jean J. Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113664.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

LEXA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 112.968.

Veillez noter que l'adresse de Monsieur Arie Bouman, gérant A, est désormais la suivante:

21 Prins Hendriklaan, NL-1017 AZ Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour LEXA

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / R. Rozanski

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03773. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113807.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

OMNITECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 80.903.

Nous avons le regret de vous informer que nous renonçons par la présente à nos fonctions de commissaire aux comptes dans votre société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113994.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

ULTIMO PORTFOLIO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 95.089.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société le 18 octobre 2006

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société le 18 octobre 2006 que:

Les actionnaires acceptent la démission de:

- David Kun-Wah Yeung,

- Pierre François Georges Mellinger,

de leurs fonctions d'administrateur de la Société, avec effet au 19 octobre 2006.

Les actionnaires nomment en remplacement:

- Janet Hennessy, née le 27 avril 1957 à Medford, Etats-Unis, demeurant au 75, State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis;

- Myriam Deltenre, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;

- Mitchell Desmond, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey, KT6 6JW Angleterre;

en tant qu'administrateurs avec effet au 19 octobre 2006, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration de la Société au 19 octobre 2006 est composé de:

- HALSEY, S.à r.l.,

- Janet Hennessy,

- Mitchell Desmond,

- Myriam Deltenre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113666.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

IMMOPRESTIGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.463.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2006

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur-délégué Monsieur Patrick Pianon et des administrateurs Monsieur Christian Verschuren et la société SOLUTIONS GROUP PARTICIPATIONS S.A., ayant l'adresse au siège social de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur et administrateur-délégué, Madame Liette Kies, employée privée, demeurant à L-6183 Gonderange, 8, rue d'Ernster laquelle pourra engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière et comme administrateur Monsieur Laurent Schweitzer, étudiant, demeurant L-6183 Gonderange, 8, rue d'Ernster et reste comme administrateur Monsieur Patrick Pianon, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature seule de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le mandat des administrateurs se terminera à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour extrait conforme

L. Kies / P. Pianon

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113697.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

ZAMBIA COPPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) LTD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 13.057.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 13 octobre 2006

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire:

Administrateurs:

- M. John B. Mills,
- M. Steven Georgala,
- SOLON DIRECTOR LIMITED.

Commissaire aux comptes:

- KPMG AUDIT, S.à r.l.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113668.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

SEDEV, SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT HOLDING S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.298.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 30 mai 2006

- Les démissions de Messieurs François Mesenburg, Alain Renard et Jean-Paul Reiland de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT HOLDING S.A. - SEDEV

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113669.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

DEMEURE DE CHARME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R. C. Luxembourg B 96.986.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales, que:

- par acte du 23 janvier 2006, la SOCIETE FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société, comme suit: 500 parts sociales à FAULKNER PROPERTIES LIMITED, ayant son siège social au 206, Main Street, Gibraltar.

- Depuis, les 500 parts sociales de la Société sont détenues par FAULKNER PROPERTIES LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEMEURE DE CHARME, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113773.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

PARKER HANNIFIN GLOBAL CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.602.400.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 113.372.

Par résolution signée en date du 22 septembre 2006, l'associé unique a décidé de nommer Madame Christine Marie Oblak, avec adresse professionnelle au 55, Maylands Avenue, HP2 4SJ Hemel Hempstead, Hertfordshire, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 30 juin 2006.

Dès lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur James Michael Donchess,
- Madame Pamela Jean Huggins,
- Monsieur David Benjamin Ostro,
- Monsieur Ingo Tögel,
- Monsieur Ian Molyneux,
- Monsieur Nigel Reginald Parsons,
- Madame Christine Marie Oblak,
- Monsieur Thomas Anthony Piraino.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113672.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

AMIDEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (dissoute).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 85.304.

Suite à la dissolution volontaire de la société en date du 27 octobre 2005, par le collège des liquidateurs (date de publication: 22 février 2006, n° mémorial: 393, p. 18829), il est précisé que:

- Le dossier de la société est transféré à la société AGIR LUXEMBOURG S.A. au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg (B.P 420 - L-2014 Luxembourg),
- Le dossier sera conservé à l'adresse susvisée pendant cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2006,
- Le seul signataire sur le compte de la société est M. Patrick Meunier, demeurant professionnellement au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

AMIDEM, S.à r.l.

P. Meunier

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113681.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

NHS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.348.

Il résulte de la circulaire émise le 27 septembre 2006 que le conseil d'administration a pris la décision suivante:

Première et unique décision

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

NHS INVESTMENTS S.A.

P. Riello / S. Vandt

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113734.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

PARKER HANNIFIN LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 160.000.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 115.195.

Par résolution signée en date du 20 septembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Ingo Tögel, avec adresse professionnelle au 9, am Metallwerk, D-33659 Bielefeld, Allemagne, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Madame Christine Marie Oblak, avec adresse professionnelle au 55, Maylands Avenue, HP2 4SJ Hemel Hempstead, Hertfordshire, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Ian Molyneux, avec adresse professionnelle au 55, Maylands Avenue, HP2 4SJ Hemel Hempstead, Hertfordshire, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Thomas A. Piraino Jr,
- Monsieur Ingo Tögel,
- Madame Christine Marie Oblak,
- Monsieur Ian Molyneux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113673.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

PREAFIN II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.444.700,-.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 118.336.

Extrait des résolutions prises par le seul associé en date du 27 septembre 2006

L'associé unique de la Société a approuvé la démission de Monsieur Horst Radtke, demeurant 5200, av. Marginal do Rio Pinheiros, BR-05693 Sao Paulo, SP (Brésil) en qualité de gérant de la Société et de nommer en remplacement Monsieur Horst Peter Endler Schulz, né le 20 juin 1951 à Buenos Aires/Argentine, résidant Quebrada Honda N° 9972, comuna de Las Condes, Santiago Chile comme gérant unique, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113760.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

LAGONDA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.076.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2006, il a été décidé:

- de reconduire le mandat NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011;
- de reconduire le mandat TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011;
- de reconduire le mandat d'ALPMANN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011;
- de reconduire le mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., comme Commissaire aux Comptes, jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

LAGONDA INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113690.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

PRENTICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.143.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 19 décembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 12 juillet 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur, de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-délégué et décide de nommer pour une durée de -1- (un) an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Le Conseil d'Administration

J.-Ph. Fiorucci / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113728.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

SULUXAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.869.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 avril 2006

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de six ans, en remplacement de Mademoiselle Patricia Collarin, de Madame Françoise Dumont et de Monsieur Carlo Schlessler qui ne se représentent plus aux suffrages. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

- le mandat de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

- le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

SULUXAN HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113816.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

108214

DEWIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4940 Bascharage, 260, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 120.311.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des associés du 11 octobre 2006

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Davide Eramo, né le 24 mars 1972 à Luxembourg, demeurant au 5, rue des Jardins, L-3930 Mondercange, avec effet immédiat, le 9 octobre 2006 de ses fonctions de gérant technique de la société.
- nomination de Monsieur Grégory Watelet, né le 29 décembre 1980 à St Mard (Belgique), demeurant au 2/1, rue de Virton, B-6740 Etalle (Belgique), aux fonctions de gérant technique de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113752.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

HARRISON INVEST COMPANY S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 97.971.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 juillet 2006

- Monsieur François Pletschette, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4004 Esch-sur-Alzette,
 - Monsieur Laurent Weber, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4004 Esch-sur-Alzette, et
 - Monsieur Norbert Meisch, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4004 Esch-sur-Alzette,
- démissionnent de leur poste d'administrateur en date du 5 juillet 2006 avec effet immédiat. Monsieur Norbert Meisch, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4004 Esch-sur-Alzette, démissionne donc également de son poste d'administrateur-délégué en date du 5 juillet 2006 avec effet immédiat,
- Monsieur Ulrich Faber, demeurant 10A, rue Wercollier à L-8156 Bridel,
 - Monsieur Odfred Schulz, demeurant 15/3 Weizembergi à EE-10150 Tallin, et
 - Madame Joelle Kettels, demeurant 36B, rue des Mines à L-4631 Oberkorn,
- sont nommés administrateurs.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Le siège social de la société initialement au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, est transféré à l'adresse suivante:

- 2, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

Le 22 août 2006.

Pour extrait conforme

U. Faber / O. Schulz / J. Kettels

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113765.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

HINES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 106.807.

The sole manager resolved on 16th October 2006, to transfer the registered address of the Company from 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg to 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'associé unique a résolu le 16 octobre 2006, de transférer le siège social de la société du 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HINES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113873.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R. C. Luxembourg B 115.121.

Il résulte d'un acte de transfert signé sous seing privé, que:

- par acte du 6 septembre 2006, la société FAULKNER PROPERTIES LIMITED, ayant son siège social au 206, Main Street, Gibraltar, a cédé les 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société, comme suit:
- 30 (trente) parts sociales à ECO LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, Luxembourg;
- 20 (vingt) parts sociales à ECR LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, Luxembourg;
- 25 (vingt-cinq) parts sociales à DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 25 (vingt-cinq) parts sociales à MARVICO INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social au 2, Kustoros, Nikosia, Cyprus;

Depuis, les 100 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- ECO LUXEMBOURG, S.à r.l., - 30 parts sociales;
- ECR LUXEMBOURG, S.à r.l. - 20 parts sociales;
- DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. - 25 parts sociales;
- MARVICO INVESTMENTS LIMITED - 25 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113771.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

BT LONGMONT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.098.400,-.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 71.901.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 4 octobre 2006

Les mandats de MM. Pierre Metzler, Georges Gudenburg, en tant que gérants A de la Société et de M. Leslie Charles Winnister, en tant que gérant B de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113783.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

DIACARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 61.442.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 3 octobre 2006 que:

1) Les mandats des administrateurs:

- Mme Gabriele Dux, demeurant à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg;
- M. Andrea Stopper, demeurant à CH-6928 Manno, 23C, via Cantonale;
- M. John Allen, demeurant à I-26010 Vaiano Cremasco, 17, via Cavour;

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes au 30 juin 2006.

2) L'assemblée générale extraordinaire a encore renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St André, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113772.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

EUROPARC KERPEN A1 S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 120.728.

STATUTES

In the year two thousand six, on this eighteenth day of October.
Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- EUROPARC HOLDING S.A., a «société anonyme» incorporated and existing under Luxembourg law, as by deed of the undersigned notary, enacted on this same day, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg,

here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, duly represented by:

a) Mr Alexis Kamarowsky, company director, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Ole Sørensen, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 September 2006;

2.- AMESCROSS LIMITED, a «Limited company» incorporated and existing under the laws of England, established and having its registered office at 31 Corsham Street, London, N1 6DR with registration no. 05758936,

here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., prementioned and again represented by the same pre-named signatories with said capacities,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 September 2006.

Said proxies, after being signed ne varietur, by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is formed hereafter, a joint stock company (société anonyme) under the name EUROPARC KERPEN A1 S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) per share

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the company. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. Towards third parties, the company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday in the month of June of each year at 11.00 a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. In case the company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The thirty-one (31) shares have been subscribed to as follows:

1.- EUROPARC HOLDING S.A. prenamed, thirty shares	30
2.- AMESCROSS LIMITED, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: thirty-one shares	31

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

108219

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand eight hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2011:

- 1.- The company BLISWORTH MANAGEMENT S.A., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 108 626);
- 2.- The company O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 106 911);
- 3.- The company ROADE ONE MANAGEMENT S.A., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 108 627).

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2011:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, number 40312).

Third resolution

The company's registered office is located at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- EUROPARC HOLDING S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, par acte dressé par le notaire soussigné, en date de ce même jour, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Ole Sørensen, employé, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 septembre 2006;

2.- AMESCROSS LIMITED, une société constituée et existant sous le droit anglais, établie et ayant son siège social au 31 Corsham Street, London, N1 6DR enregistrée sous le numéro 05758936,

ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., prédésignée, et de même représentée aux fins des présentes par les mêmes signataires agissant en leurs mêmes capacités,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination EUROPARC KERPEN A1 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment

de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ième}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trente et une (31) actions ont été souscrites comme suit:

1.- EUROPARC HOLDING S.A. prénommée, trente actions	30
2.- AMESCROSS LIMITED, prénommée, une action.	1
Total: trente et une actions	31

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

1.- BLISWORTH MANAGEMENT S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 108 626);

2.- O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 106 911);

3.- ROADE ONE MANAGEMENT S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 108 627).

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40312).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, O. Sørensen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2006, vol. 907, fol. 61, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(116713.3/239/443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

DELTA AFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 100.970.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 25 septembre 2006

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M. Michel Pharaon, administrateur de sociétés, demeurant Immeuble Saint-Nicolas, rue Négib Trad - Accaoui - Achrafieh à Beyrouth - BP 1 Beyrouth, administrateur de classe A;

- Mme Mouna Pharaon, administrateur de sociétés, demeurant Immeuble Saint-Nicolas, rue Négib Trad - Accaoui - Achrafieh à Beyrouth - BP 1 Beyrouth, administrateur de classe B;

- M. Raymond Farhat, expert-comptable, demeurant Immeuble Colina, boulevard Roume - 01 BP 3832 Abidjan 01, administrateur de classe B;

et du Commissaire:

- MAZARS S.A. établie et ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56.248,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

MERCURIA SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113779.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

CALPECO INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 80.863.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 22 septembre 2006 que:

Sont réélus administrateurs jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

- Alvaro de Oliveira Prado, demeurant à Terra Nova AP. 502, No. 101, Belo-Horizonte-MG, 30315-470, Brésil;

- Johannes Francios Thormahlen, demeurant désormais à Amercio Diamantino Ap 701, No. 43, Belo-Horizonte-MG, 30310-330 Brésil;

Est réélu commissaire aux comptes jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011:

- Henri Vanherberghen, demeurant au 78, rue A Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique.

Luxembourg le 22 septembre 2006.

Pour extrait conforme.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113868.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

108224

DEXIA IMMO LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.768.

L'assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006 a décidé de mettre fin au mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Le 16 octobre 2006.

Pour DEXIA IMMO LUX, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113809.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

KEREON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 93.863.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg le 11 septembre 2006*

Monsieur Rochat Jean-Philippe, Monsieur Klemming Johan et Mermoud Christian sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

KEREON HOLDING S.A.

J.-Ph. Rochat / J. Klemming

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113879.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

AMENAGEMENT, RENOVATION, ELECTRICITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 6, Am Eck.
R. C. Luxembourg B 93.448.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2006 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission du commissaire EUROPE FIDUCIAIRE S.A., 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne à L-1361 Luxembourg.

- Décision a été prise de nommer la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne à L-1361 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

CODEJA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113883.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

AVENUE DE WOLVENDAEL 61 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 30.928.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Signature.

(116631.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

EUROPARC KERPEN A2 S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 120.729.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the eighteenth day of October.
Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- EUROPARC HOLDING S.A., a «société anonyme» incorporated and existing under Luxembourg law, as by deed of the undersigned notary, enacted on this same day, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg,

here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, duly represented by:

a) Mr Alexis Kamarowsky, company director, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Ole Sørensen, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 September 2006;

2.- AMESCROSS LIMITED, a «Limited company» incorporated and existing under the laws of England, established and having its registered office at 31 Corsham street, London, N1 6DR with registration no. 05758936,

here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., prementioned and again represented by the same pre-named signatories with said capacities,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 September 2006.

Said proxies, after being signed ne varietur, by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is formed hereafter, a joint stock company (société anonyme) under the name EUROPARC KERPEN A2 S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) per share

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the company. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. Towards third parties, the company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday in the month of June of each year at 11.30 a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. In case the company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The thirty-one (31) shares have been subscribed to as follows:

1.- EUROPARC HOLDING S.A. prenamed, thirty shares	30
2.- AMESCROSS LIMITED, prenamed, one share	1
Total: thirty-one shares	31

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

108228

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand eight hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2011:

- 1.- The company BLISWORTH MANAGEMENT S.A., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 108 626);
- 2.- The company O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 106 911);
- 3.- The company ROADE ONE MANAGEMENT S.A., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 108 627).

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2011:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, number 40312).

Third resolution

The company's registered office is located at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- EUROPARC HOLDING S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, par acte dressé par le notaire soussigné, en date de ce même jour, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Ole Sørensen, employé, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 septembre 2006;

2.- AMESCROSS LIMITED, une société constituée et existant sous le droit anglais, établie et ayant son siège social au 31 Corsham street, London, N1 6DR enregistrée sous le numéro 05758936,

ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., prédésignée, et de même représentée aux fins des présentes par les mêmes signataires agissant en leurs mêmes capacités,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination EUROPARC KERPEN A2 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment

de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ième}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trente et une (31) actions ont été souscrites comme suit:

1.- EUROPARC HOLDING S.A. prénommée, trente actions	30
2.- AMESCROSS LIMITED, prénommée, une action	1
Total: trente et une actions	31

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

1.- BLISWORTH MANAGEMENT S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 108 626);

2.- O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 106 911);

3.- ROADE ONE MANAGEMENT S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 108 627).

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40312).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, O. Sørensen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2006, vol. 907, fol. 61, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(116715.3/239/443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

MATALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.215.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 10 octobre 2006

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Angelo De Bernardi de son poste d'administrateur.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MATALA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113893.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

DE LONGHI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 7 mars 2006

Monsieur De Longhi Giuseppe, Monsieur Schaus Adrien et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés Administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Biscozzi Luigi est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

DE LONGHI HOLDING S.A.

G. De Longhi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(113908.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

GRISSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 63.710.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(116632.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

GEDINA CAPITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.805.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 6 octobre 2006

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur De Bernardi Angelo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme
GEDINA CAPITAL INVESTMENTS S.A.
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113911.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

LARFELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.833.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 12 octobre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue extraordinairement en date du 12 octobre 2006, que:

L'assemblée décide de proroger le mandat de Monsieur Michael Fitzgerald comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour extrait conforme, délivré, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

LARFELD HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113915.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

LSF5 GIGA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 986.000.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 119.052.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 25 septembre 2006 que la société LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, a transféré 1 part sociale préférentielle de la Société à KS HOLDINGS II, une limited liability exempted company, constituée selon les lois des Iles Caïman et dont le siège social se trouve à Codan Trust Company (Cayman) Ltd, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Les parts sociales de la Société sont dès lors détenues comme suit:

- LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.: 7.887 parts sociales de la Société;
- KS HOLDINGS II: 1 part sociale préférentielle de la Société.

Pour extrait sincère et conforme
LSF5 GIGA HOLDINGS, S.à r.l.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113971.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

108234

NEW CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.837.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 12 octobre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue extraordinairement en date du 12 octobre 2006, que:

L'assemblée décide de proroger le mandat de Monsieur Michael Fitzgerald comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

NEW CO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113919.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG THREE), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 119.270.

Extraits des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2006

L'assemblée a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Christophe Cahuzac et M. Enzo Guastaferrri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113934.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

FINAURUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.666.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 septembre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2006, réf. LSO-BV03555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116633.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

PRENZLAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 120.752.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AUDLEY ESTATES, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.005, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. Mathieu Laurent, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on October 25, 2006.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PRENZLAU, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share

capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on October 1st, and ends on September 30th of the following year.

Art. 21. Each year on September 30th, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by AUDLEY ESTATES, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 30th, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Joannes Baptista Brekelmans, born on July 19, 1960 in Breda, The Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr Hille-Paul Schut, born on September 29, 1977, in The Hague, the Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AUDLEY ESTATES, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.005, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Mathieu Laurent, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 25 octobre 2006.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PRENZLAU, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de

gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

AUDLEY ESTATES, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean Baptista Brekelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977, à La Haye, Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Laurent, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2006, vol. 907, fol. 72, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(116852.3/239/338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 87.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 114.059.

Extraits des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2006

L'assemblée a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Christophe Cahuzac et M. Enzo Guastaferrri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113938.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.